

OBJET

**FINANCES - Fonds
d'Intervention pour
les services,
l'artisanat et le
commerce (FISAC) -
Prolongation de la
convention
partenariale.**

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
06/12/2021

Date d'affichage :
14/12/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum :16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DÉCEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Par convention du 13 juin 2019, une subvention de 243 765€ a été attribuée par l'Etat à la Ville de Saint-Quentin, en tant que maître d'ouvrage de l'opération collective de redynamisation des activités commerciales et artisanales de proximité, au titre du dispositif FISAC.

Cette convention a été conclue pour une durée de trois ans à compter du 10 janvier 2019.

En raison de la crise sanitaire de 2020, un certain nombre d'actions figurant dans la convention ont dû être décalées dans le temps, supprimées ou ajustées.

Ainsi, afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention allouée, le délai de la convention doit être prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 et certaines actions doivent être modifiées.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la prolongation de la convention partenariale et les modifications ci-dessus précisées ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention partenariale ainsi que tous documents ou pièces afférents à son exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 41 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211213-55308-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14 décembre 2021

Publication : 14 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**AVENANT n°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE AU TITRE DU FISAC
DU 13 JUIN 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°89-1008 du 31 décembre 1989 modifiée, relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social,

Vu le code du commerce,

Vu la décision n° 18-0257 du 31 décembre 2018 attribuant à la commune de Saint-Quentin (02) une subvention du FISAC d'un montant de 172 887 € en fonctionnement et de 70 878 € en investissement pour la réalisation d'une opération collective en milieu urbain sur le territoire de la commune de St-Quentin ;

Vu la convention signée le 13 juin 2019 prévoyant la mise en place d'une opération collective en milieu urbain sur le territoire de de la commune de Saint-Quentin ;

Vu la demande de modification du plan de financement et de prorogation de la convention présentée par la commune de St-Quentin en date du 10 juin 2021 ;

Vu la réponse favorable de la Direction Générale des Entreprises dans un courriel du 6 juillet 2021 ;

ENTRE

L'État, représenté par la Direction Générale des Entreprises,

d'une part,

ET

La commune de Saint-Quentin, représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Maire, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la délibération du 13 décembre 2021,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, représentée par Monsieur Olivier Jacob, Président,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, représentée par Monsieur Laurent Rigaud, Président,

L'association des commerçants « Les Boutiques de Saint-Quentin », représentée par Monsieur Fabrice Dufour, Président,

d'autre part.

DGS/SEPP

Pour la Chambre de commerce
et d'industrie,

Pour la Chambre des Métiers
Et de l'Artisanat des Hauts-de-France,

Olivier JACOB

Laurent RIGAUD

Pour l'association des commerçants
« Les Boutiques de Saint-Quentin »

Fabrice DUFOUR

ANNEXE 1 – tableau récapitulatif

FONCTIONNEMENT (H.T.) Actions financées exclusivement par le FISAC

ACTIONS	COUT PREVU	MONTANT FISAC	%	BASE SUBVENTIONNABLE
Action 2 : Accessibilité – Offre de stationnement	15 000€	2 250€	15	15 000€
Action 5 : Soutien aux commerces pendant la crise COVID 19	60 000€	9 000€	15	60 000€
Action 6 : Plan média au service du commerce	80 000€	24 000€	30	80 000€
Actions 8-12 : actions de communication post confinement en faveur de la promotion du commerce	50 750€	15 225€	30	50 750€
Action 13 : Commerce de demain : Le Labo	10 000€	600€	30	2 000€
Action 14 : Les halles Municipales (études)	39 100,00	0€	0	0€
Action 15 : Carte de fidélité	60 000€	18 000€	30	60 000€
Action 16 : Chéquiers de réduction	149 940€	44 982€	30	149 940€
Action 17 : Fête de la bière et grand déballage de septembre	30 000€	4 500€	15	30 000€
Action 18 : Salon du bien être et du bio + salon des séniors	30 000€	4 500€	15	30 000€
Action 19 : Développement de l'utilisation de l'emailing	21 600€	6 480€	30	21 600€
Action 20 : Développement de modules informatiques	9 000€	2 700€	30	9 000€
Action 21 : Samedi c'est animé en centre ville	45 000€	4 500€	30	15 000€
Action 22 : La féerie de Noël de Saint-Quentin	90 000€	13 500€	15	90 000€
Action 23 : Journal du conseil du commerce et communication à destination des commerçants	10 500€	3 150€	30	10 500€
Action 24 : Evaluation	15 000€	4 500€	30	15 000€
Action 25 : Animation du FISAC	75 000€	15 000€	20	75 000€
TOTAL	790 890€	172 887€	24,22	713 790€

INVESTISSEMENT (en euros H.T.)

I - Actions financées exclusivement par le FISAC

	COUT PREVU	MONTANT FISAC	%	BASE SUBVENTIONNABLE
Action 1 : signalétique du parcours marchand	16 890€	3 378€	20	16 890€
Action 7 : Aides directes aux commerçants à la rénovation de locaux, la sécurité et l'accessibilité	337 500€	67 500€	20	337 500€
Action 13 : Commerce de demain le labo achat de matériel	12 000€	0	0	0€
TOTAL	366 390€	70 878€		354 390€

II - Actions non financées par le FISAC

ACTIONS	COUT PREVU
Aides directes sans sollicitation	180 000€
TOTAL	180 000€